



### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Recommandations  
CARSAT : CACES et  
assimilés...

Un recyclage est  
nécessaire tous les 10 ans.  
L'attestation  
remise servira de support à  
l'employeur pour établir  
l'autorisation de  
conduite à son salarié si  
celui-ci est jugé apte par  
un médecin du travail.

**EPI : tenue de travail,  
chaussures de sécurité,  
gilet fluorescent, gants  
anti-coupures, dispositif  
anti-bruit, casque.**

### TARIFS

Selon votre statut, vous  
pouvez bénéficier d'une  
rémunération et d'une  
prise en charge financière  
des frais pédagogiques.  
Nous consulter.



95,2%  
des apprenants satisfaits  
par la formation et  
l'accueil au sein du CFPPA



AgroCampus  
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54

[www.agrocampus-lagerminiere.fr](http://www.agrocampus-lagerminiere.fr)

Valérie Toulin : [valerie.toulin@educagri.fr](mailto:valerie.toulin@educagri.fr)

Laure Provence : [laure.provence@educagri.fr](mailto:laure.provence@educagri.fr)

## Formation préalable à l'autorisation de conduite de la tondeuse autoportée - Initiale

### PUBLIC

Toute personne amenée à utiliser un engin ou un équipement soumis à autorisation de conduite.

PRÉREQUIS : maîtriser impérativement la lecture et l'écriture en français.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les règles de conduite concernant les tondeuses autoportées dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel dans le respect de la réglementation.

### CONTENU

- Accueil
- Échanges sur les pratiques professionnelles.
- Contexte réglementaire : les accidents de travail et les conséquences • Les acteurs de prévention • Les responsabilités du conducteur.
- Contexte technologique : les typologies d'engins • Technologie de l'engin • Dispositif de sécurité.
- Règles et équipements de conduite en sécurité : les accessoires de l'engin • Lecture de plaques de tare et abaque de charges • Distance de sécurité vis-à-vis d'obstacles terriens et/ou aériens.
- Conduite et utilisation de l'engin en pratique : prise de poste • Attelage, dételage • Manœuvres représentatives • Conduite sur circuit ouvert • Chargement et déchargement • Fin de poste.
- Bilan personnel et collectif.

### ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures) • Participants : 6 personnes maximum.

Modalités pédagogiques : pédagogie active basée sur des échanges • Mises en situation pratiques • Remise d'un livret aide-mémoire.

Moyens pédagogiques : complexe agroéquipement moderne avec du matériel professionnel représentatif et contemporain • Salles équipées en ressources vidéo et multimédia • Terrain, supports, charges également représentatives.

Modalités d'évaluation : tests théoriques et thématiques en continu et tests pratiques en situation professionnelle selon une grille critériée.

Formalisation à l'issue de la formation : formation continue non certifiante. Remise d'une attestation individuelle de compétences pour la conduite en sécurité.

Lieu : CFPPA La Germinière ou dans vos locaux après visite et validation par le formateur (salle de cours, terrain, matériel utilisé...), formation en présentiel.

Délaï d'accès à la formation : selon la date de prise de contact, la programmation des sessions et le nombre de places disponibles.

Voir QR Code ci-dessous.

### HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation. Le centre est accessible au PMR.



Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur [www.agrocampus-lagerminiere.fr](http://www.agrocampus-lagerminiere.fr)